

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création de réseau de neige de culture sur les espaces débutants de ski alpin et ski nordique sur le domaine skiable du SEMNOZ, dans le commune de Vuiz en Chiésaz.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal de Protection et d'Aménagement du SEMNOZ

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr. Gabriel BIBOLLET - Directeur d'exploitation

RCS / SIRET

2 5 7 4 0 0 1 2 7 0 0 0 1 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43°c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge.	Création d'un réseau neige de culture sur les pistes de ski alpin débutant (pistes Baby, Bambi et jardin d'enfants) et nordique débutant (pistes du Djinn et espace pédagogique), sur une surface totale de 3 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Extension d'une retenue agricole existante : travaux préparatoires, terrassements, drainage et étanchéité
- Installation d'un réseau d'adduction pour l'alimentation de la retenue
- Installation du réseau de neige de culture : tranchées et pose de canalisations eau et réseaux secs, installation des regards.

Le projet et les travaux sont décrits plus en détails dans la note complémentaire.

4.2 Objectifs du projet

Garantir l'activité socioprofessionnelle de la station en sécurisant l'exploitation des pistes débutants (ski alpin et ski de fond) du domaine skiable.

Sécurisation des besoins en eau pour le pastoralisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour le réseau neige:

- décapage de la terre végétale et stockage de celle-ci pour la réutiliser à postériori
- creusement des tranchées (1,50m de profond, 1 à 1,50 m de largeur) avec stockage des matériaux déblayés pour servir à reboucher les tranchées (emprise en phase travaux 8 m de large)
- pose des réseaux
- remise en place de la terre végétale
- revégétalisation (mélange de graines adaptées au site)

Pour l'agrandissement de la retenue:

- travaux préparatoires (vidange de la retenue, déconstruction de la digue...)
- terrassements
- mise en place du complexe d'étanchéité
- finitions
- revégétalisation des talus (mélange de graines adaptées au site)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés et après revégétalisation, l'emprise au sol des réseaux est nulle. Seuls les regards restent visibles en surface.

En hiver, ce réseau permettra d'enneiger 3 ha correspondant aux pistes de ski alpin Baby, Bambi et jardin d'enfants et de ski nordique Djinn et espace pédagogique.

Le domaine ne comporte pas actuellement d'installation de neige de culture.

L'enneigement des pistes de ski alpin sera réalisé sur une assise de 20 m de large, hormis pour le jardin d'enfants qui sera entièrement enneigé. Ceci correspond à la largeur minimum permettant de garantir l'ouverture de ces pistes.

L'enneigement de la piste de ski nordique Djinn sera réalisé sur une assise de 5 m de large, correspondant au passage d'une machine de damage.

L'espace pédagogique sera enneigé sur une emprise limitée permettant de garantir son ouverture (400 m x 20 m).

La retenue agricole agrandie permettra de couvrir les besoins en eau brute des alpagistes pour la saison estivale et en hiver servira pour l'alimentation en eau du réseau neige.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

Le projet d'extension de la retenue fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise travaux réseau neige et adduction (largeur tranchée 1 m en fond, emprise travaux sur 8 m de large).....	19 360 m ²
- Profondeur maximum tranchées neige.....	1,70 mètres
- Linéaire de réseau.....	2420 ml neige / 1030 ml adduction
- Surface enneigée.....	3 hectares
- Nombre de regards.....	8 regards
- Emprise travaux extension retenue.....	4 500 m ²
- Volume final retenue agrandie.....	5 400 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine skiable du SEMNOZ
Commune de Viuz-la-Chiésaz

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 6 ° 1 0 ' 2 1 " 520 Lat. 4 5 ° 7 9 ' 6 3 " 820

Point d'arrivée :

Long. 0 6 ° 1 0 ' 0 8 " 330 Lat. 4 5 ° 8 0 ' 7 9 " 690

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le domaine skiable n'est actuellement pas équipé d'installation de neige de culture.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet comporte cependant l'extension d'une retenue agricole existante, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II "Montagne du SEMNOZ"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de zones humides inventoriées à l'échelle départementale par ASTER à proximité du projet: -3 mares : 74ASTERS0362 "Sur Le Semnoz / Chalets de l'Abbaye SE / pc 1534m" -plan d'eau : 74ASTERS0569 "Crêt de Châtillon /Semnoz"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est couverte par une carte des aléas naturels. Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunale de la communauté de communes du Pays d'Alby, une carte des aléas et risques naturels a été réalisée et arrêtée le 19 septembre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence du périmètre rapproché du captage VIUZ LA CHIESAZ-ETALLAZ -GRAND ANNECY à proximité de la zone de projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont à 3,5km de la zone de projet, il s'agit du "réseau de zones humides de l'albanais".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet se situe à 6,5km de la zone de projet, il s'agit de "la forêt communale du vallon Sainte-Catherine à Annecy".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais-remblais. Les matériaux déblayés lors du creusement de la tranchée pour le réseau neige sont stockés en tas le long de la tranchée et resservent à le reboucher. Les déblais de la retenue seront utilisés pour la construction des nouvelles digues.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais-remblais. Les matériaux déblayés lors du creusement de la tranchée pour le réseau neige sont stockés en tas le long de la tranchée et resservent à le reboucher. Les déblais de la retenue seront utilisés pour la construction des nouvelles digues.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prennent place sur des pistes de ski existantes. L'impact sur la végétation est temporaire le temps que celle-ci recolonise la zone des travaux. Une fois la végétation repoussée seuls les regards restent visibles en surface. L'impact sur la faune est temporaire, lié au dérangement le temps des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 3,5 km de la zone de projet. Il s'agit du "Réseau de zones humides de l'Albanais" Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences sur un site Natura 2000 .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux prennent place sur des pistes de ski existantes ainsi que sur le tracé d'une remontée mécanique existante devant être démontée au moment des travaux (téléski du Châtillon).</p> <p>La zone de projet se situe au sein de l'unité pastorale de l'Abbaye (175.17 ha) qui fait partie de l'alpage du Semnoz (515.88 ha). A l'issue des travaux, l'ensemble de la zone sera restituée au pâturage.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La retenue va être équipée d'une bâche qualité alimentaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déplacements uniquement liés à l'utilisation d'engins de chantier en phase travaux.</p> <p>Travaux réalisés en déblais/remblais sur site, limitant ainsi la circulation d'engins.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux généreront du bruit mais cet impact est temporaire.</p> <p>Travaux réalisés en déblais/remblais sur site, limitant ainsi la circulation d'engins.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements peuvent être à l'origine de vibrations. Cet impact est temporaire et limité à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux uniquement diurnes. Pas d'éclairage du site prévu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux, du fait de l'utilisation d'engins de chantier généreront temporairement l'émission de polluants dans l'air. Cet impact est temporaire, lié à la phase travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vidange de la retenue engendrera des rejets d'eau. Celle-ci se fera via le réseau neige, de manière gravitaire. Le rejet sera fait dans le bassin d'infiltration existant, en aval du parking de la station.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux prennent place sur des pistes de ski existantes. L'ensemble de la zone de projet sert en été de zone de pâturage estival. Les travaux auront lieu hors période d'exploitation des alpages pour le pâturage.</p> <p>Impacts minimes et temporaires sur ces activités le temps des travaux. Zones de travaux rendus à l'agriculture l'année suivant les travaux.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux de remplacement du télésiège du Belvédère et du télésiège du Châtillon par un télémix sont prévus été 2018.

A cette occasion, le réseau d'adduction permettant le remplissage de la retenue ainsi qu'une partie du réseau neige seront installés en même temps que le démontage du télésiège du Châtillon dans le layon de l'appareil afin de limiter les impacts (zone remaniée par les travaux de démantèlement).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir note complémentaire

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à créer un réseau neige dans un secteur limité du domaine skiable, déjà aménagé pour la pratique du ski. Cette installation a pour vocation uniquement la sécurisation des espaces débutants alpin et nordique, sans ambition d'extensions futures.

Travaux sur pistes et chemins existants. Implantation des réseaux adaptée pour limiter les impacts sur le milieu naturel et l'activité agricole. La période de travaux est également adaptée pour éviter l'impact sur la faune et ne pas interférer avec les activités pastorales.

L'alimentation en eau se fera via la récupération des eaux de ruissellement du versant, sans changement de bassin versant.

Dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Seynod

le,

20/04/2018

Signature

